INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE–DE BLAINVILLE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Madame Diane D. Lavallée, représentante substitut
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Carla Brown, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, directeur adjoint
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative adjointe

EST ABSENT :

Monsieur Patrick Archambault, représentant

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

2023-11-159 **NOMINATION – PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT ET COORDONNATEUR DU COMITÉ DE GESTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-137 du conseil de la Régie nommant le maire de la ville de Lorraine, M. Jean Comtois, à titre de président du conseil d'administration de la Régie et le maire de la ville de Sainte-Thérèse, M. Christian Charron, à titre de vice-président, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de la présidence, de la vice-présidence et du coordonnateur du comité de gestion sont maintenant échus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les postes de président, de vice-président du conseil d'administration et du coordonnateur du comité de gestion de la Régie;

CONSIDÉRANT l'article 5 b) l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Les délégués choisissent parmi eux, un président, un vice-président et un secrétaire de la manière et au moment prévu à l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19).

CONSIDÉRANT l'article 5 e) de l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

Les directeurs généraux proposent au conseil d'administration, parmi eux, un coordonnateur du comité de gestion. Le coordonnateur est désigné par le conseil d'administration et ne peut provenir d'une municipalité dont le délégué est choisi président en application du paragraphe b) du présent article.

CONSIDÉRANT la recommandation des directeurs généraux quant à la nomination du directeur général de la ville de Boisbriand, M. André Lapointe, à titre de coordonnateur du comité de gestion;

CONSIDÉRANT la volonté unanime des membres du conseil d'administration d'assurer une transition entre la présidence de M. Comtois et celle de M. Charron en date de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le maire de la ville de Lorraine, M. Jean Comtois, assure la présidence de la présente assemblée du 16 novembre 2023;

DE NOMMER le maire de la ville de Sainte-Thérèse, M. Christian Charron, président du conseil d'administration de la Régie;

DE NOMMER le maire de la ville de Rosemère, M. Eric Westram, vice-président du conseil d'administration de la Régie afin d'assumer tous les pouvoirs et toutes les fonctions en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président;

DE NOMMER M. André Lapointe, directeur général de la ville de Boisbriand, coordonnateur du comité de gestion;

QUE les présentes nominations soient effectives à compter de ce jour, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire, à moins d'une résolution contraire de la part du conseil.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-11-160

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 11.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **10 h 29.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2023-11-161

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Secrétariat corporatif;**
   - 3.1 **APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 septembre 2023;**
   - 3.2 **APPROBATION – Calendrier des réunions du conseil d'administration – Année 2024;**
   - 3.3 **Accès à l'information :**
     - **Délégation – Responsables;**
     - **Comité d'accès à l'information – Nominations et retrait;**
4. **Direction générale;**
   - 4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier (2023-2024) modifié – Place Rosemère;**
5. **Technologies;**
6. **Ressources humaines;**
   - 6.1 **DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Octobre 2023;**
   - 6.2 **EMBAUCHE – Conseillère aux ressources humaines – Mme Karine Wolfe;**
   - 6.3 **CHANGEMENT DE STATUT – Une (1) policière – Statut auxiliaire à policière à l'essai – Mme Sarah-Maude Lacoursière, matricule 1023;**
   - 6.4 **DÉMISSION – Technicienne en gestion documentaire – Mme Sophie Pelletier;**
   - 6.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 13 – SCFP – Création de poste – Préposé-Services techniques;**
7. **Finances;**
   - 7.1 **DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;**
   - 7.2 **DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2023;**
   - 7.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE – Affaires bancaires – Désignation des nouveaux signataires et autorisation de signature des chèques;**
   - 7.4 **ADJUDICATION DE CONTRAT – Refinancement des règlements d'emprunt E-2, E-3, E-4 et E-5;**
   - 7.5 **CONCORDANCE – Refinancement des règlements d'emprunt E-2, E-3, E-4 et E-5;**
   - 7.6 **AFFECTATION – Remboursement anticipé de l'emprunt au fonds de roulement;**

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-784)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

7.7 MODIFICATION de l'imputation budgétaire – Acquisition de deux (2) véhicules automobiles électriques – Modification de la résolution 2023-10-146;

8. Régime de retraite

8.1 NOMINATION – Représentant de l'employeur au Comité de retraite (présidence);

9. Comité de gestion;

10. Affaires juridiques;

11. Avis de motion ou adoption de règlements;

11.1 ADOPTION – *Règlement 6-7 modifiant le Règlement 6-6 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*;

11.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – *Règlement 10-1 modifiant le Règlement 10 sur la création d'un fonds de roulement*;

12. Affaires nouvelles;

13. Période de questions;

14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. <u>SECRÉTARIAT CORPORATIF</u>

3.1

2023-11-162 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 octobre 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative adjointe dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative adjointe est dispensée d'en faire lecture.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

3.2

2023-11-163

APPROBATION – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie, qui énonce que le conseil tient ses assemblées ordinaires le troisième (3e) mercredi de chaque mois à 11 h ou à toute autre époque qu'il peut fixer par résolution;

CONSIDÉRANT l'article 5 d) de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie (2023-2033), qui énonce que le conseil tient ses assemblées à l'endroit qu'il détermine par résolution et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour l'année, en en déterminant le lieu, le jour et l'heure. Le calendrier adopté sera ensuite diffusé par avis public;

ATTENDU QUE pour l'année 2024, le conseil désire fixer les dates de tenue des assemblées ordinaires comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	18 janvier	9 h
jeudi	15 février	9 h
jeudi	21 mars	9 h
jeudi	11 avril	9 h
jeudi	16 mai	9 h
jeudi	13 juin	9 h
jeudi	11 juillet	9 h
jeudi	22 août	9 h
jeudi	12 septembre	9 h
jeudi	17 octobre	9 h
jeudi	14 novembre	9 h
jeudi	12 décembre	9 h

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE FIXER les dates de tenue des assemblées ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	18 janvier	9 h
jeudi	15 février	9 h
jeudi	21 mars	9 h
jeudi	11 avril	9 h
jeudi	16 mai	9 h

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

jeudi	13 juin	9 h
jeudi	11 juillet	9 h
jeudi	22 août	9 h
jeudi	12 septembre	9 h
jeudi	17 octobre	9 h
jeudi	14 novembre	9 h
jeudi	12 décembre	9 h

Les assemblées se tiendront à l'hôtel de ville de Sainte-Thérèse.

3.3

2023-11-164

ACCÈS À L'INFORMATION – DÉLÉGATION-RESPONSABLES – COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION-NOMINATION ET RETRAIT

ATTENDU QUE le président de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents à :

- Me Mélanie Dinel, conseillère aux affaires juridiques et secrétaire corporative adjointe;
- Me Elissa Iacobo, conseillère aux affaires juridiques;

aux termes d'une délégation faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès »), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur l'accès devant être créé en vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* a été nommé par le conseil d'administration à son assemblée ordinaire du 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à la composition de ce comité, soient :

- l'ajout de deux nouveaux membres, à savoir M. Sylvain Aubut et Me Elissa Iacobo;
- le retrait d'un membre, n'étant plus à l'emploi de la Régie, à savoir Me Sandra De Cicco.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le conseil d'administration prenne acte et autorise ladite délégation à Me Dinel et Me Iacobo;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le conseil d'administration nomme les nouveaux membres suivants afin qu'ils siègent sur le comité à titre de membre :

- M. Sylvain Aubut, chef de service intérimaire – technologie de l'information;
- Me Elissa Iacobo, conseillère aux affaires juridiques;

QUE le conseil d'administration retire le membre suivant de la composition du comité :

- Me Sandra De Cicco;

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2023-11-165 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER (2023-2024) MODIFIÉ – PLACE ROSEMÈRE**

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil d'administration relativement au renouvellement du contrat de service policier avec la Place Rosemère (*Investissements Morguard Limitée*) pour 2023-2024 à sa séance ordinaire du 6 juillet 2023 (résolution 2023-07-104);

CONSIDÉRANT qu'à la date prévue en août 2023, le contrat n'a pas débuté, des ajustements internes relativement au poste étant en cours d'évaluation;

CONSIDÉRANT la transformation du poste en poste de préventionniste-enquêteur attitré à la Place Rosemère en octobre 2023, engendrant quelques modifications à l'entente approuvée en juillet 2023, particulièrement quant à l'horaire de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour des motifs d'intérêt public et en raison de la situation particulière de la Place Rosemère, la direction de la Régie recommande de donner suite à la nouvelle proposition de contrat avec Place Rosemère Inc. (*Investissements Morguard Limitée*) pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de service modifié avec la Place Rosemère inc, dûment représentée par son agent autorisé, Investissements Morguard Limitée, et ce, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2024.

5. TECHNOLOGIES

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-11-166 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – OCTOBRE 2023**

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'octobre 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-24.

6.2

2023-11-167 **EMBAUCHE – CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES – MME KARINE WOLFE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration, le 15 juin 2023, d'un nouvel organigramme ajoutant notamment à la structure un second poste de conseiller, conseillère aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne pour combler ce nouveau second poste de conseiller, conseillère aux ressources humaines;

VU les recommandations du comité de sélection d'autoriser l'embauche de Mme Karine Wolfe à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de Mme Karine Wolfe, au poste de conseillère aux ressources humaines, et ce, rétroactivement à compter du 13 novembre 2023;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées au *Répertoire des conditions de travail des cadres* en vigueur;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-140-00-141.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-26.

6.3

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

2023-11-168

CHANGEMENTS DE STATUT – UNE (1) POLICIÈRE – STATUT AUXILIAIRE À POLICIÈRE À L'ESSAI – MME SARAH-MAUDE LACOURSIÈRE, MATRICULE 1023

CONSIDÉRANT que, suite au départ à la retraite de M. Stéphane Hénault et des mouvements de personnel s'y rattachant, un (1) poste de policier à l'essai est à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policier à l'essai est en faveur de la policière auxiliaire ayant le plus d'ancienneté, soit madame Sarah-Maude Lacoursière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de Mme Sarah-Maude Lacoursière pour qu'elle soit dorénavant désignée policière à l'essai et ce, rétroactivement à compter du 5 novembre 2023.

6.4

2023-11-169

DÉMISSION – TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE – MME SOPHIER PELLETIER

VU la réception de la lettre de Mme Sophie Pelletier avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de Mme Sophie Pelletier, technicienne en gestion documentaire, datée et effective en date du 1er novembre 2023.

Le conseil et la direction remercient Mme Pelletier pour ses services et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels

6.5

2023-11-170

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 13 – SCFP – CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708* à propos du contenu de la lettre d'entente no 13;

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-784)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la chef de service par intérim – Ressources humaines, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **13** entre la Régie et *Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la création du poste de préposé – services techniques.

7. FINANCES

7.1

2023-11-171 **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2023-11-172 **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – OCTOBRE 2023**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'octobre 2023 totalisant un montant de 639 169,12 $.

7.3

2023-11-173 **AUTORISATION DE SIGNATURE – AFFAIRES BANCAIRES – DÉSIGNATION DES NOUVEAUX SIGNATAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT QU'en raison des nouvelles nominations au conseil de la Régie, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouvelles personnes à titre de signataires autorisées pour les comptes et prêts bancaires de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

DE DÉSIGNER M. Christian Charron, président, et en son absence ou incapacité d'agir, M. Eric Westram, vice-président, signataires autorisés de la Régie pour les comptes et prêts bancaires de la Régie;

D'AUTORISER M. Christian Charron, président, et en son absence ou incapacité d'agir M. Eric Westram, vice-président, à signer à l'aide d'une machine à signer les chèques ou via des signatures reproduites mécaniquement ou électroniquement, les chèques tirés sur les comptes bancaires concernés;

QU'un spécimen de la signature de M. Christian Charron et de M. Eric Westram soit transmis aux institutions financières concernées.

7.4

2023-11-174 **ADJUDICATION DE CONTRAT – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT E-2, E-3, E-4 ET E-5**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2023, au montant de 263 600 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS THERESE--DE BLAINVILLE

127 800 $	5,52000 %	2024
135 800 $	5,52000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,52000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

127 800 $	5,50000 %	2024
135 800 $	5,35000 %	2025

Prix : 99,17700 Coût réel : 5,97785 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

127 800 $	6,05000 %	2024
135 800 $	6,05000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 6,05000 %

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS THERESE--DE BLAINVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS THERESE--DE BLAINVILLE pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2022 au montant de 263 600 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros E-2, E-3, E-4 et E-5. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7.5

2023-11-175 **CONCORDANCE – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT E-2, E-3, E-4 ET E-5**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 263 600 $ qui sera réalisé le 22 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
E-2	19 900 $
E-3	22 000 $
E-4	178 800 $
E-5	42 900 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1. les billets seront datés du 22 novembre 2023;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le président ou, en son absence, le vice-président et la chef de service – finances et trésorerie;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	**127 800 $**	
2025.	**135 800 $**	
		(à payer en)
2025.	**0 $**	**(à renouveler)**

7.6

2023-11-176 **AFFECTATION – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à même l'excédent (surplus) non affecté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, considérant les sommes disponibles au surplus, de rembourser de façon anticipée certaines dépenses en immobilisation financées à même le Fonds de roulement de la Régie en 2022 et 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AFFECTER un montant de 331 441,08 $ à même l'excédent (surplus) non affecté afin d'assurer le remboursement anticipé des dépenses en immobilisation suivantes actuellement financées au Fonds de roulement de la Régie conformément aux dispositions du règlement no 10 :

- dépense de 175 946,24 $ en lien avec l'achat de trois (3) véhicules SEDAN à usage policier (résolution 2022-12-167 / certificat du trésorier numéro 2022-27);

- dépense de 101 940,73 $ en lien avec l'achat de deux (2) véhicules à usage policier (résolution 2022-04-047 / certificat du trésorier numéro 2022-09);

- dépense de 53 554,11 $ en lien avec l'achat d'un (1) véhicule à usage policier (résolution 2023-04-053 / certificat du trésorier numéro 2023-11).

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-27.

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-784)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

7.7

2023-11-177 **MODIFICATION DE L'IMPUTATION BUDGÉTAIRE – ACQUISITIONS DE DEUX (2) VÉHICULES AUTOMOBILES ÉLECTRIQUES – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-10-146**

CONSIDÉRANT le remboursement anticipé du fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2023-10-146 afin **D'IMPUTER** la dépense complète (acquisition et montage-démontage) au Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10 (Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2024, sur une période de 5 ans (2024-2028)).

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-21 modifié.

8. <u>RÉGIME DE RETRAITE</u>

8.1

2023-11-178 **NOMINATION – REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE (PRÉSIDENCE)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de l'employeur qui agira comme président au comité de retraite, et ce, conformément au règlement sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER M. Jean Comtois, maire de la ville de Lorraine, pour siéger au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'employeur.

Conformément au règlement intérieur du comité de retraite, cette personne devient d'emblée président du comité de retraite.

9. <u>COMITÉ DE GESTION</u>

Aucun sujet.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2023-11-179 **ADOPTION – *RÈGLEMENT 6-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-6 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE***

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la modification du règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville tel que décrit plus bas;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, accompagné du dépôt du projet de règlement, a dûment été donné par M. Eric Westram lors de l'assemblée ordinaire du 19 octobre 2023 et portant le numéro 2023-10-157;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Eric Westram, appuyé par M. Christian Charron, et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 6-7, modifiant le règlement no 6-6 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville, soit adopté, sans changement.

L'objet de ce projet de règlement vise à adopter certaines modifications au règlement en vigueur sur le régime de retraite afin de concrétiser l'entente convenue par les groupes d'employés et la Régie visant l'utilisation d'une partie de l'excédent d'actifs en date du 31 décembre 2021.

Ces modifications se concrétisent par des bonifications de rente pour le personnel policiers et cadres actifs et retraités, par une bonification du crédit de rente pour le personnel civils actifs et retraités ainsi qu'une indexation ponctuelle des rentes des participants retraités pour les années 2014 à 2021. Un peu moins de 50 % de l'excédent d'actif sera utilisé pour l'application de ces améliorations. L'utilisation des excédents d'actifs n'engendre pas de cotisations additionnelles de la part des groupes d'employés ni de la Régie.

8.2

2023-11-180 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – *RÈGLEMENT 10-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10 SUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT***

Mme Christine Beaudette, par la présente, donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une prochaine assemblée du conseil, le Règlement no 10-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 10 sur la création d'un fonds de roulement* et dépose le projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement vise augmenter le fonds de roulement existant de la Régie de 400 000 $ à 800 000 $. Le montant affecté pour augmenter le fonds de roulement provient des surplus non affectés de la Régie.

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-11-181 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 36**.

Monsieur Jean Comtois	**Me Mélanie Dinel**
Président	**Secrétaire corporative adjointe**

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR Mélanie Dinel
CE 19/12 20 23